



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Conseil d'Etat CE
Staatsrat SR

Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 10 40, F +41 26 305 10 48
www.fr.ch/cha

Aux médias accrédités auprès
de la Chancellerie d'Etat

Fribourg, le 3 septembre 2021

Communiqué de presse

—

Une nouvelle Loi pour soutenir une vision ambitieuse du tourisme

Après la consultation lancée en novembre 2020, le Conseil d'Etat transmet sa nouvelle Loi sur le tourisme au Grand Conseil. Cette loi arrive à point nommé pour permettre au secteur du tourisme, fortement mis au défi par la crise, d'opérer la mutation nécessaire de la branche face aux changements d'habitude de ses hôtes, à l'évolution des technologies et à la nécessité d'adapter ses structures pour davantage d'efficacité et d'agilité. Il s'agit de soutenir une vision véritablement ambitieuse du tourisme fribourgeois dont le potentiel de développement reste important.

Le secteur du tourisme, fortement mis au défi par la crise, connaît des changements profonds liés aux nouvelles habitudes de ses hôtes, à l'évolution des technologies et à la nécessité d'adapter ses structures pour davantage d'efficacité et d'agilité. Cette nouvelle Loi cantonale se veut donc un outil moderne et adapté aux tendances actuelles et futures, qui vise à réaliser une vision véritablement ambitieuse du tourisme fribourgeois, dont la marge de progression est importante.

Cette vision ambitieuse fait d'ailleurs l'objet d'une stratégie en cours d'élaboration qui sera finalisée en 2022. L'expérience authentique proche de l'habitant, la chaleur de l'accueil, la fidélisation de la clientèle sur des séjours plus longs, le développement de l'économie partagée, de l'offre hôtelière et de la parahôtellerie commerciale, de même qu'une intégration forte des nouvelles technologies seront ainsi des priorités, au même titre que la mise en place de conditions cadres pour créer et soutenir les produits et les événements. La concrétisation de ces objectifs au niveau opérationnel passera par un engagement de l'ensemble des acteurs touristiques.

Nous pourrions ainsi augmenter la contribution économique actuelle d'environ 1 milliard de francs par an du tourisme au PIB fribourgeois, avec un impact bénéfique encore plus important sur de nombreux secteurs touchés directement ou indirectement par le tourisme comme l'hébergement, la gastronomie, les attractions, les transports et remontées mécaniques ou les événements, ainsi que d'autres services en lien avec l'activité touristique.

Les 42 prises de position sur la consultation de la loi concernaient principalement des questions de gouvernance, de financement de projets par le Fonds d'équipement touristique et de coordination des réseaux de randonnées. Sur cette base, le Conseil d'Etat a complété son message et procédé à quelques adaptations dans cette version à l'attention des députés.

Une gouvernance agile et des collaborations élargies

Les bonnes relations déjà existantes entre les instances communales, régionales et cantonales, ainsi que les collaborations extra-cantonales seront ainsi renforcées. Les organisations touristiques régionales doivent assurer un lien fort avec les acteurs locaux et les sociétés de développement par la mise en place de processus ou de conventions idoines. Les organisations touristiques locales sont ainsi toutes intégrées aux organismes régionaux et peuvent bénéficier des activités et des ressources financières à disposition des régions. La nouvelle loi mise sur une organisation rationnelle visant à coordonner les activités des organismes touristiques officiels et à développer les collaborations avec les prestataires.

Enfants jusqu'à 16 ans exemptés de taxe de séjour

Le chapitre de la taxe de séjour est un pilier de la nouvelle loi et propose une uniformité de la taxe de séjour pour l'ensemble du canton là où il y a actuellement plus de 180 positions tarifaires. L'un des points clés de la nouvelle loi concernant la taxe de séjour est l'exemption des enfants jusqu'à 16 ans du paiement de celle-ci. La digitalisation va simplifier les processus d'encaissement et l'accessibilité à une carte d'hôte attractive pour les personnes hébergées sur le territoire fribourgeois.

Fonds d'équipement touristique (FET)

Les critères d'octroi des aides du Fonds d'équipement touristique ont été simplifiés et adaptés. Avec des soutiens fixés sur la base de taux connus et transparents pour les projets de faible, de moyenne et de grande ampleur, le comité du fonds pourra se concentrer sur le contenu des projets et leur impact. L'objectif est la construction, le maintien et la rénovation des infrastructures touristiques.

Coordination avec la nouvelle Loi sur la mobilité

La section consacrée au réseau de randonnée tient compte des effets de la nouvelle loi cantonale sur la mobilité mise en consultation et sur la loi fédérale sur les voies cyclables récemment adoptée. Ainsi, le chapitre traitant des réseaux de randonnée, initialement prévu dans le projet, a été radié de la version finale et intégré au projet de nouvelle loi sur la mobilité. L'articulation entre ces différentes bases légales est précisée dans les dispositions finales et transitoires. Cela renforcera encore le développement des activités de mobilité douce très appréciées.

Des buts valorisant les richesses du canton

Il faut encore souligner que la nouvelle loi sur le tourisme est totalement en adéquation avec le récent Plan directeur cantonal, les Plans directeurs régionaux ou les différents travaux réalisés dans le cadre du plan climat, de la mobilité, des paysages d'importance cantonale et selon les principes du développement durable. A ce sujet l'évaluation de la Boussole 21 montre bien les enjeux liés à l'économie, l'environnement et la société. Un fort accent sur tous les aspects du développement durable sera mis en exergue par Suisse Tourisme avec un programme intitulé *Swisstainable* qui sera une aubaine pour l'offre touristique du canton de Fribourg.

Renseignements

Olivier Curty, Conseiller d'Etat, Directeur de l'économie et de l'emploi, T +41 26 305 24 00
Pierre-Alain Morard, Directeur de l'Union Fribourgeoise du Tourisme, M +41 75 434 97 96